

## COMMUNIQUE DE PRESSE MOYENS DE LA RENTREE 2024

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a présenté aux membres du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale (CSAMEN), le 21 décembre dernier, l'ensemble des mesures nouvelles prévues pour la rentrée scolaire 2024 et leur répartition par académie. Le budget 2024 de l'éducation nationale et de la jeunesse, 1<sup>er</sup> budget de la nation, est de 63,8 milliards d'euros, en hausse de 4,1 milliards d'euros par rapport au budget inscrit en LFI 2023 (+6,8 %).

Dans l'académie de Paris, l'année scolaire 2024-2025 sera marquée par une **nouvelle diminution du nombre d'élèves**.

Dans le premier degré, après une baisse de 4 093 élèves à la rentrée 2022 et de 2 690 élèves à la rentrée 2023, une nouvelle baisse de 2 031 élèves (-1,9%) est prévue à la rentrée 2024. Dans la continuité de l'évolution constatée dans le 1<sup>er</sup> degré, la baisse des effectifs concernera également le 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée 2024 avec une diminution attendue de - 1 276 élèves. Cette baisse concernera plus particulièrement les collèges.

Dans ce contexte démographique, un retrait de 125 emplois a été notifié par le ministère à l'académie de Paris pour le premier degré. Pour autant, les conditions d'enseignement y resteront très favorables. En effet, le nombre d'élèves par classe restera inférieur à 20 élèves alors qu'il était de 21,5 au niveau national à la rentrée 2023 et de 25 élèves par classe en 2012. Par ailleurs, l'académie de Paris bénéficiera du 3<sup>ième</sup> taux d'encadrement le plus élevé de France métropolitaine avec un P/E (nombre d'enseignants pour 100 élèves) prévu à la rentrée 2024 de 6,58, qui se situera très nettement au-dessus du taux d'encadrement prévu au niveau national (6,03).

Ce contexte de rentrée 2024 permettra de répondre aux priorités nationales pour l'école primaire, notamment le dédoublement des grandes sections de maternelle en éducation prioritaire, la scolarisation en très petite section des enfants de 2 ans et l'accompagnement de l'école inclusive avec la création de nouvelles unités externalisées et d'unités d'enseignement autisme.

La baisse des effectifs constatée depuis plusieurs années dans le premier degré se répercute dans le second degré qui, à la rentrée prochaine, devrait voir ses effectifs baisser de 1280 élèves (soit -1,2% dans l'académie contre -0,1% au niveau national) et sa dotation académique diminuer de 128 ETP (équivalent temps plein). Au regard des moyens dont elle dispose, l'académie mettra en œuvre dès la rentrée 2024 les mesures issues du « choc des savoirs » :

- mise en place de groupes de niveaux pour l'enseignement des mathématiques et du français pour les élèves de 6<sup>ième</sup> et de 5<sup>ième</sup> afin de mieux gérer l'hétérogénéité des élèves au collège et faire progresser tous les élèves, avec des groupes limités à un effectif de 15 pour les élèves les plus en difficulté ;
- renforcement des enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie au lycée professionnel ;
- préfiguration d'une classe « prépa-lycée ».

Enfin, l'académie de Paris réaffirme son engagement pour la réussite de tous les élèves et pour assurer la cohérence et la continuité de leur parcours scolaire au sein d'une École inclusive et émancipatrice, notamment via :

- l'augmentation de ses capacités d'accueil de 3 divisions dans la voie professionnelle ;
- la scolarisation des élèves les plus fragiles par le développement de dispositifs spécifiques ( unités autisme ou unités externalisées d'établissements médico-sociaux au sein d'écoles et de collèges).

**Contacts presse:**

Chrystelle Molina, Marie Ramout – [communication.sorbonne@ac-paris.fr](mailto:communication.sorbonne@ac-paris.fr) – 01 40 46 20 25 / 26